AR Prefecture

082-218201127-20240704-CM20240704_16-DE Reçu le 08/07/2024

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE QUATRE JUILLET (04/07/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: 25

M. Romain LOPEZ, Maire.

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, Adjoints,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux. ETAIENT REPRESENTES: 8

Mme Reine-Claude ORTALO (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Monsieur Michel ALBERGUCCI), Mme Jessie COTINET (Représenté par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Ignace VELA (Représenté par Monsieur Robert DUPARC), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), Mme Marie CAVALIE (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI) Conseillers Municipaux.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

16 - 04 Juillet 2024

16. Autorisation de signer les marchés : travaux de renforcement suite à la déstabilisation du bâtiment Eglise Saint Amans

Rapporteur: Monsieur LOURMEDE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-21-1,

Vu la définition de l'étendue du besoin à satisfaire concernant les travaux de renforcement de l'église Saint Amans et le montant prévisionnel présentés par Monsieur le Maire, à savoir :

- La reprise du basculement des murs extérieurs selon les préconisations du bureau d'étude structure (micro pieux en sous œuvre), des voûtes de la chapelle nord, des fissures existantes et en priorité celles des murs de la chapelle nord-ouest, des plâtres intérieurs, des peintures intérieures,

AR Prefecture

- La recréation de la compression des voûtes par repouchage des zones de décollement,
- Le traitement de l'éloignement des eaux pluviales par rapport aux pieds des murs,
- La protection des pieds des murs par dallage périphérique ou un revêtement étanche,
- Le traitement des fissures de l'entrée.

Considérant que le montant des travaux est estimé à 580 000 € HT.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de renforcement de l'église Saint Amans,

Considérant la nécessité de lancer une consultation pour la prestation reprise ci-dessus,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE les travaux de renforcement de l'église Saint Amans tels que décrits ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre avec les titulaires qui seront retenus après consultation par procédure adaptée compte tenu de la définition du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel présentés.

Pour copie conforme Moissac, le 05 juillet 2024

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :